



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Guyane

Question écrite n° 77646

Texte de la question

M. Gabriel Serville attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les conséquences de la commercialisation sur le territoire français de produits agricoles, en particulier de riz, en provenance du Suriname, pays où l'insecticide « malathion » est largement utilisé dans la lutte anti-vectorielle contre le moustique-tigre responsable, entre autre, de la propagation du chikungunya. En effet, l'agence de recherche sur le cancer de l'OMS (Iarc) a classé, dans un rapport paru le 20 mars 2015, le « malathion » comme cancérigène « probable » ou « possible » pour l'homme. La parution de ce rapport a d'ailleurs motivé la suspension immédiate des pulvérisations de ce produit mise en place pour 6 mois dans le cadre de la lutte contre le chikungunya en Guyane. Au regard de ces informations, se pose la question de l'impact sur la santé publique de la consommation de produits agricoles, et surtout du riz (base de l'alimentation guyanaise et consommé quotidiennement par une majorité de familles), en provenance du Suriname où le malathion reste autorisé. Aussi il lui demande de bien vouloir lui donner l'assurance que toutes les mesures nécessaires au contrôle du respect des normes sanitaires en vigueur sont mises en place et de lui apporter des informations quant aux mesures envisagées pour préserver les intérêts de santé publique locale.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Serville](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77646

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2015](#), page 2591

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)